

*Les crédits*

dette croissante et, d'autre part, la dette secrète léguée par les libéraux de l'Ontario.

La marge de manoeuvre de Bob Rae est considérablement limitée s'il n'y a pas une certaine coordination des politiques monétaire et budgétaire des gouvernements fédéral et provincial. La province ne maîtrise pas la politique monétaire. Elle ne maîtrise pas la politique de l'argent cher. Toutes les provinces en souffrent.

Il est donc important de comprendre que la marge de manoeuvre des provinces, particulièrement l'Ontario, est réduite de beaucoup par l'Accord de libre-échange. Tout le monde sait que cet accord est responsable, à lui seul, de la perte de près de 300 000 emplois dans le secteur manufacturier en Ontario. Nul doute qu'une bonne partie des 397 usines qui ont fermé leurs portes sont allées s'installer au sud de la frontière.

[Français]

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur, aujourd'hui, de participer au débat sur les crédits du budget des dépenses principal de 1993-1994. Ce budget des dépenses principal témoigne de l'engagement pris par ce gouvernement de maîtriser les dépenses et de mettre en oeuvre des mesures qui permettent d'enregistrer des gains importants d'efficacité. Nous devons continuer de nous efforcer, bien sûr, d'offrir les services que souhaitent les Canadiens et Canadiennes de la façon la plus efficace qui soit. Nous sommes maintenant dans une période qui nécessite des changements, et les Canadiens et Canadiennes sont prêts à appuyer, je vous le soumets, le gouvernement dans les efforts qu'il déploie pour réussir cette transition.

Vous trouverez dans ce budget des dépenses principal bon nombre des économies qui devraient permettre de réaliser les mesures annoncées dans le budget de février 1992 et dans l'exposé économique et financier de décembre. En réalisant ces économies, le gouvernement a accompli des progrès importants pour ce qui est de se départir d'activités et d'organismes, d'organisations qui ne répondent plus à un besoin public essentiel. Cette pratique est compatible d'ailleurs avec la philosophie que nous avons adoptée et qui consiste à maintenir un juste équilibre entre les demandes de services fédéraux de la part des citoyens canadiens et notre capacité en tant que pays de payer ces services grâce aux recettes fiscales que nous percevons.

• (1705)

[Traduction]

Nos réalisations dans la gestion des dépenses ont été nombreuses au cours des huit dernières années. Permettez-moi de vous donner quelques exemples.

Les dépenses au titre des programmes ont été maintenues à 16,7 p. 100 du produit intérieur brut du Canada ces deux dernières années, alors que la proportion était de 20 p. 100 en 1984. Pendant la même période, la croissance des dépenses de programmes, ce qui englobe les traitements des fonctionnaires, a été en moyenne de seulement 3,7 p. 100 par année, alors que le taux annuel moyen d'inflation a été de 4 p. 100. Cela se traduit par une diminution réelle nette de 2,6 p. 100.

Au moment du budget de 1991, nous nous sommes engagés à légiférer pour limiter les dépenses de programmes au cours des cinq prochaines années. La Chambre a adopté la Loi sur le contrôle des dépenses, et les plans exposés dans le Budget des dépenses principal restent bien en-deça des limites fixées par cette loi. En fait, le ministre des Finances a annoncé que les limites prévues par la loi seraient abaissées de façon à correspondre aux réductions prévues dans le dernier budget.

Ces exemples, monsieur le Président, témoignent clairement de la détermination du gouvernement à appliquer un régime d'austérité et à améliorer l'efficacité. Il gère et continuera de gérer avec soin l'argent des contribuables en contrôlant rigoureusement les dépenses et en appliquant de nouvelles méthodes de gestion.

Depuis que nous avons pris le pouvoir, en 1984, notre bilan à cet égard a été remarquable. Le budget des dépenses de 1993-1994, qui est dans la même lancée, sera à la hauteur des grands espoirs que les Canadiens ont mis dans le gouvernement actuel.

Cette année le Budget des dépenses principal totalise 161,4 milliards. Par ce budget, le gouvernement demande au Parlement d'approuver un nouveau pouvoir de dépenser de 48,9 milliards de dollars, dont quelque 13,9 milliards en crédits provisoires déjà accordés par la Loi de crédits n° 1 de 1993-1994. Les 112,2 milliards qui restent représentent des dépenses prévues par les lois et pour lesquelles le Parlement a déjà donné son approbation.

La croissance des dépenses a été limitée à 0,4 p. 100 grâce à un certain nombre de décisions et de facteurs divers qui ont touché le budget des 137 programmes des 111 ministères, organismes et sociétés d'État qui figurent dans le Budget des dépenses principal. Cette croissance se divise en deux grandes catégories: rajustement des postes législatifs, qui représente une augmentation nette de 423 millions de dollars ou 74 p. 100 de la croissance